

APPEL À PROJETS « INNOVATION EN IMAGERIE MÉDICALE »

WEBINAIRE ENOSIS SANTÉ

28/02/2023



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stratégie d'accélération « Santé numérique » (SASN)

28 février 2023

La stratégie d'accélération « Santé numérique »

Un programme qui s'inscrit dans un continuum d'actions en santé numérique



La stratégie d'accélération « Santé numérique »

Un programme coconstruit par et pour l'écosystème du numérique en santé



Une stratégie interministérielle 2021-2025

Faire de la France un leader en santé numérique



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
pour l'investissement



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Coconstruite avec l'écosystème

Le résultat d'une large consultation publique

429 réponses

50 entretiens qualitatifs

6 mois de travaux interministériels

Une préparation collective aux appels à projets et à manifestation d'intérêt

12 webinaires

Plus de 120 rencontres



Au plus près des acteurs

Un guichet national pour faire gagner du temps aux entrepreneurs **G_NIUS**

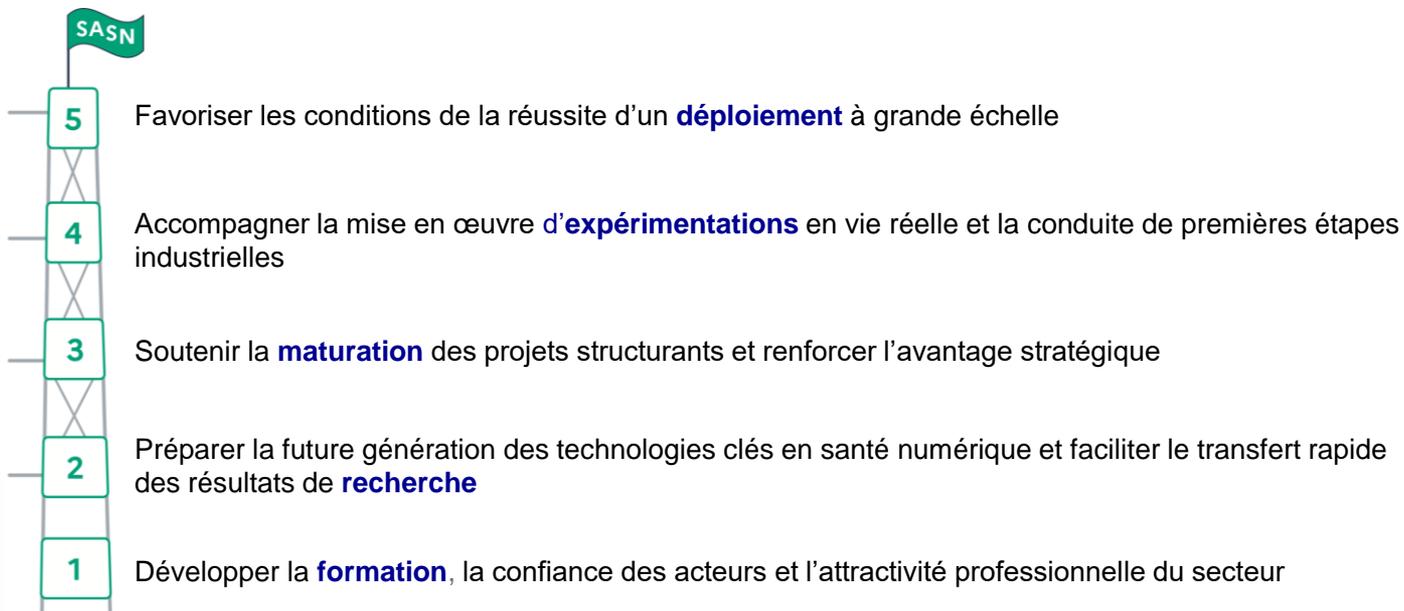


Un tour de France pour aller à la rencontre de celles et ceux qui font le numérique en santé sur le territoire



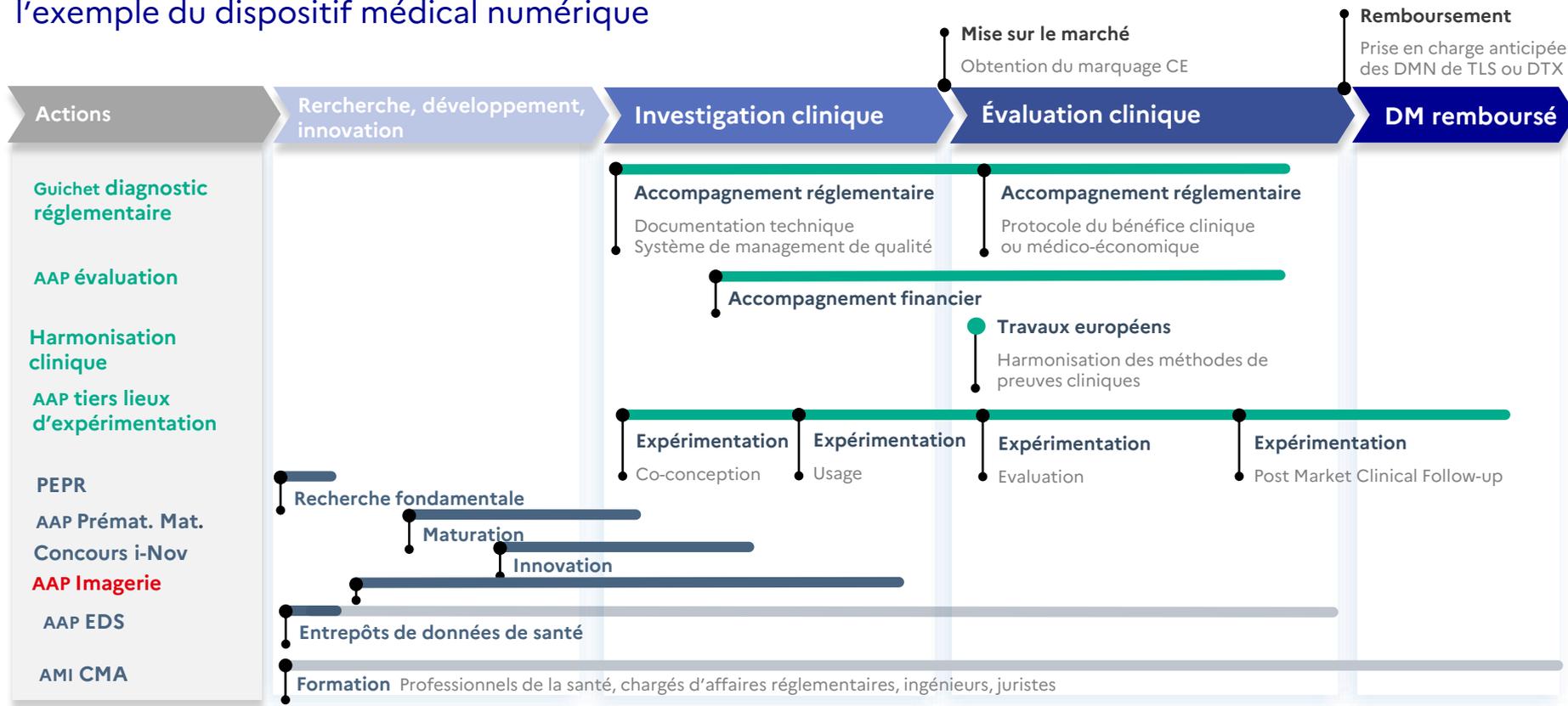
La stratégie d'accélération « Santé numérique »

Une stratégie dotée de 718 M€ pour accompagner toutes les étapes de la vie d'un projet



La stratégie d'accélération « Santé numérique »

Un ensemble cohérent d'actions pour accompagner un projet,
l'exemple du dispositif médical numérique





ZOOM SUR L'APPEL À PROJET



Éléments clés



Axes d'orientation



Types d'acteurs



Critères d'éligibilité



Critères de sélection



Modalités de financement



Modalités de candidatures

Pourquoi un AAP dédié à l'imagerie médicale ?

Contexte

Volonté de développement et de structuration d'une filière d'excellence de l'imagerie en France

- **Marché profondément impacté par la transformation numérique et l'arrivée massive des solutions d'intelligence artificielle**
- **Opportunités offertes par de nouveaux segments d'imagerie**
 - Améliorer les réponses aux défis actuels de la santé des populations
 - Positionner les entreprises françaises sur les marchés émergents d'imagerie
- **Contribution de la recherche académique dans une optique de structuration de la filière autour de la médecine de précision** (*accélération du virage de la portabilité, de la connectivité, de l'IA et des équipements hybrides*)

Axe 1

Développement de logiciels ou de plateformes innovantes

- Logiciels d'aide au diagnostic ou à la décision thérapeutique, logiciels de traitement de l'image médicale
- Plateformes de développement de logiciels pour l'analyse d'images (par IA notamment), pour le télédiagnostic ou la télé-expertise

Axe 2

Développement d'équipements innovants en particulier les DM

- Imagerie interventionnelle et technologies de thérapie guidée par l'image et de réalité augmentée, thérapie à distance et robotique guidée par l'image
- L'imagerie nomade et communicante pour pouvoir réaliser le diagnostic au chevet du patient
- L'imagerie hybride et multimodale, couplée à des solutions logicielles d'analyse d'image

Les développements visés permettent l'atteinte d'un niveau de maturité comprise entre 7 et 9 et s'appuient sur des travaux antérieurs d'un niveau de maturité compris entre 4 et 6

- Radiologie (Imagerie ionisante, IRM)
- Imagerie ultrasonore, échographie
- Médecine nucléaire
- Imagerie Neurologie : électro-encéphalographie (EEG), magnétoencéphalographie (MEG)
- Imagerie de microscopie (optique, électronique), en particulier en anatomocytopathologie (ACP)
- Imagerie optique & fluorescence : ophtalmologie, chirurgie, cardiovasculaire, gastroentérologie, pneumologie, ORL, gynécologie-obstétrique, dermatologie, etc.
- ...



Budget

90 M€



Objectifs

Soutenir le développement et la structuration d'une filière d'excellence de l'imagerie en France, en accentuant l'effort de co-financement pour le **développement de nouveaux équipements en imagerie médicale et de logiciels ou de plateformes innovantes.**



Calendrier

3 relèves

- ✓ 28 mars 2023
- ✓ 26 septembre 2023
- ✓ 26 mars 2024



Processus de sélection (Relève 1)



Objectif du projet : développement d'un ou plusieurs produits, procédés, solutions ou services, non-disponible(s) sur le marché et à fort contenu innovant

Budget : assiette minimale des projets > 2 millions d'euros

Durée indicative : entre 24 et 60 mois

Impact environnemental : Les projets causant un préjudice du point de vue de l'environnement seront exclus

Candidature : Dossier complet soumis dans les délais par voie électronique sur la plateforme dédiée

Projet individuel

- Porté par une entreprise unique
- Quelle que soit sa taille
- Immatriculée en France au RCS

Projet collaboratif

- Porté par une entreprise « cheffe de file »
- Associant au minimum PME ou ETI, un laboratoire de recherche, un et/ou des établissements de santé
- Limite de 6 partenaires

1

Technique

- Caractère innovant et valeur ajoutée du projet
- Niveau de maturité préexistant et faisabilité technique du projet

2

Consortium

- Capacité du consortium à mener à bien le projet
- Caractère stratégique à l'échelle nationale, régionale, ou européenne, existence d'une collaboration structurée ou d'un effet diffusant au sein d'une filière ou d'un écosystème

3

Economique

- Insertion du projet dans l'écosystème de l'imagerie médicale
- Retombées économiques pour le territoire national
- Taille des marchés visés, impact économique et social du projet
- Cohérence entre la situation financière de l'entreprise et l'importance des travaux proposés

AAP | Financement proposé, taux d'aides applicables

Entreprise : l'aide apportée sera constituée d'une part de subvention et d'une part d'avances récupérables

Type de recherche	Type d'entreprise	Petite entreprise (PE)	Entreprise moyenne (ME)	Grande entreprise (GE et ETI)
Recherche industrielle (RI)		70%	60%	50%
	- dans le cadre d'une collaboration effective	80%	75%	65%
Développement expérimental (DE) <i>(préalable à la mise sur le marché)</i>		45%	35%	25%
	- dans le cadre d'une collaboration effective*	60%	50%	40%



Maturité des projets attendus ~ 4-6

- Projets majoritairement en (DE) = > Subvention correspond à 60% de l'aide totale
- Aide totale = subvention + avance récupérable.

Aucune aide < 500 k€ pour les GE/ETI

Établissement public : l'aide apportée sera apportée sous forme de subvention

Type d'acteur	Intensité de l'aide
Organismes de recherche et assimilés (au choix de l'entité)	100% des coûts marginaux
	50% des coûts complets
Collectivités locales et assimilées	50% des coûts complets

- Entre une entreprise et un ou plusieurs organismes de recherche ou ces derniers supportent au moins 10% des dépenses éligibles et ont le droit de publier les résultats de leurs propres recherches.

AAP | Financement proposé, taux d'aides applicables

Entreprise : l'aide apportée sera constituée d'une part de subvention et d'une part d'avances récupérables

Type de recherche	Type d'entreprise	Petite entreprise (PE)	Entreprise moyenne (ME)	Grande entreprise (GE et ETI)
Recherche industrielle (RI)		70%	60%	50%
	- dans le cadre d'une collaboration effective	80%	75%	65%
Développement expérimental (DE) <i>(préalable à la mise sur le marché)</i>		45%	35%	25%
	- dans le cadre d'une collaboration effective*	60%	50%	40%



Maturité des projets attendus ~ 4-6

- Projets majoritairement en (DE) = > Subvention correspond à 60% de l'aide totale
- Aide totale = subvention + avance récupérable.

Aucune aide < 500 k€ pour les GE/ETI

Établissement public : l'aide apportée sera apportée sous forme de subvention

Type d'acteur	Intensité de l'aide
Organismes de recherche et assimilés (au choix de l'entité)	100% des coûts marginaux
	50% des coûts complets
Collectivités locales et assimilées	50% des coûts complets

- Entre une entreprise et un ou plusieurs organismes de recherche ou ces derniers supportent au moins 10% des dépenses éligibles et ont le droit de publier les résultats de leurs propres recherches.

Mise en place d'une FAQ

Pour répondre à vos principales questions.
Lien en bas de la page de l'AAP sur le site de [bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)

Un cahier des charges autoporteur

Tous les critères de sélection et toutes les conditions explicités dans le cahier des charges

Template de dossier

Un canevas de dossier de candidature simplifié mis à disposition

Contact Bpifrance pour vos questions

Opérateur de l'AAP évaluation, votre interlocuteur privilégié
strategies-acceleration@bpifrance.fr

Quels documents déposer ?

Premier dépôt - 6 documents à déposer sur la plateforme PICXEL

Canevas PPT	Présentation du projet sous forme de PPT (environ 30 slides)
Fiche de demande d'aide pour chaque candidat	Fiche de demande d'aide dûment complétée et signée par le représentant légal ou toute personne habilitée
Annexe financières	Annexe financière à fournir pour chaque partenaire du projet en cas de projet collaboratif
Prévisions économiques pour chaque candidat	Prévisions d'activités, de marges et d'emplois liées au projet
Grilles d'impact	Grille(s) d'impact environnemental et socio-économique (version "Porteur projet monopartenaire - Chef de file projet collaboratif" et le cas échéant version "Partenaire projet collaboratif" pour chaque partenaire)
Liasse fiscale pour chaque candidat	Dernière liasse fiscale complète ou dernier bilan et compte de résultats approuvés par l'assemblée et rapport du commissaire aux comptes (ou à défaut de l'expert comptable) sur les comptes du dernier exercice approuvé

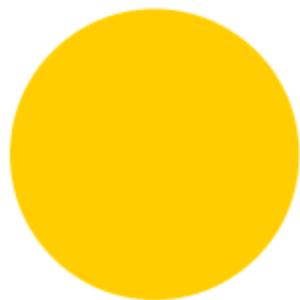
Les dossiers de candidature doivent être exclusivement déposés sur l'extranet Bpifrance ([Accueil - Picxel | Extranet des Projets Innovants Collaboratifs \(bpifrance.fr\)](#))

Projets innovants collaboratifs et expertises en ligne

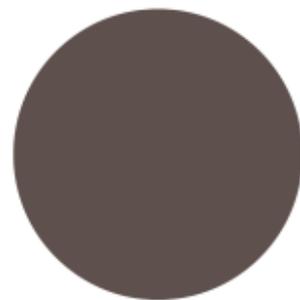
Bpifrance coordonne en lien avec l'Etat et les différentes directions de Bpifrance de nombreux programmes d'aide à l'innovation pour financer vos projets innovants.

Inscrivez-vous pour concourir.

Merci de votre attention



**SERVIR
L'AVENIR**



ANNEXES

FRANCE 2030

- **Principes fondamentaux**
 - **Doctrine d'investissement**
-

FRANCE 2030 : les principes fondamentaux

Réponse aux grands défis de notre temps, qu'ils soient écologiques, économiques, technologiques, industriels ou sociaux.

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. **De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.**
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer **50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie**, et **50% à des acteurs émergents**, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via une procédure ouverte, exigeante et sélective pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (BPI) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

FRANCE 2030 : une doctrine d'investissement renouvelée

- ✓ **Impact transformant et création de valeur pour la société.** Les investissements réalisés ont un impact favorable quantifiable à terme sur la société française. Ils sont destinés à augmenter le potentiel de croissance de l'économie, accélérer la transition écologique, accroître l'autonomie du pays dans l'approvisionnement ou la production, et renforcer la résilience de l'organisation socio-économique de notre pays ;
- ✓ **Prise de risque accentuée et assumée**, notamment en soutenant des projets potentiellement moins matures ou atypiques, mais particulièrement novateurs ou en rupture par rapport à l'état de l'art ou susceptibles de constituer des premières, dans une logique de pari ;
- ✓ **Sélectivité et haut niveau d'exigence**, notamment en termes d'incitativité et d'innovation : soutenir des projets qui ne se feraient pas sans l'intervention publique ; miser sur les acteurs émergents en capitalisant sur le dynamisme de l'écosystème français d'innovation et notamment les startups et PME innovantes ;
- ✓ **Investissements qui visent à terme la constitution d'actifs stratégiques pour la France** en matière technologique, de capital humain, d'écosystème, d'infrastructure, sources de « retours » économiques, sociaux ou environnementaux pour la collectivité (croissance durable, développement des entreprises, création d'emplois, attractivité, souveraineté, rayonnement scientifique et culturel...) ;
- ✓ **Procédures ouvertes et transparentes**, gagner en simplicité, agilité et vitesse, recourir à des viviers d'experts indépendants et reconnus, s'appuyer sur l'avis de personnalités qualifiées issues des forces vives de la nation au sein des comités ministériels de pilotage.

La stratégie d'accélération « Santé numérique »

Un ensemble cohérent d'actions pour accompagner un projet, l'exemple du dispositif médical numérique

